FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AcidPowder

Synonymes 136680-77

Code du produit KWZ 60

UFI 2DQ2-MD1M-D811-FJ82

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Produit nettoyage (acide)

mélange Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG

Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]

Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 03.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1, H314

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.





2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Provoque de graves brûlures.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sous forme de poudre. acide organique

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide sulfamique	> 90%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	NoCAS: 5329-14-6 NoCE: 226-218-8 NoIndex: 016-026-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de

décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les

chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et

difficilement.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le

faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis

d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Provoque de graves brûlures. Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse

d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les Conseils pour les non-secouristes

yeux. Ne pas inhaler d'aérolsol / de brouillard.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérolsol / de

brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un

filtre du modèle.

6.2. Précautions pour la protection

de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Limite(s) d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément

aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection Protection respiratoire

> respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil

respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le

rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant Protection de la peau et du corps

la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Poudre. Couleur Blanc. Odeur inodore Non déterminé.

Point de fusion/ point de

congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair

Non déterminé. Température d'auto-inflammation: Non déterminé. Température de décomposition: nH: 1 (10%) Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement soluble (Eau)

Non déterminé. Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log):

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 2.1

Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides 10.5. Matières incompatibles

afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)

Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1450 mg/kg (IUCLID)

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque des brûlures des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Négligeable.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Donnée non disponible.

Danger par aspiration Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Expérience chez l'homme Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

Provoque de graves brûlures. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes

suivants: Risque de lésions oculaires graves.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute

Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 14.2 mg/L [static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le

règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Catégorie de risques pour l'eau (CH): A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies

ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

8

Ш

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

ľOMI

Non applicable.

Polluant marin: Non.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 2967.

Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE.

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C2.

Numéro d'identification du danger 80.

Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3.

Code de restriction en tunnels (E).

IMDG UN 2967.

Nom d'expédition des Nations unies: SULPHAMIC ACID.

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B.

Polluant marin: Polluant marin: Non..

IATA

JN 2967.

Nom d'expédition des Nations unies: Sulphamic acid.

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860 (25 kg).

Instruction d'emballage (LQ): Y845 (5 kg).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 864 (100 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 2967.

Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE.

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 8. Code de classement C2. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 8. (CH)

VOC(CH) = 0%

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Les principales références bibliographiques et sources de données L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

1.0

Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.